



Collection

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV),
Luxembourg

RAPPORT ANNUEL, Y COMPRIS LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Pour la période allant du 16 octobre 2023 (date de constitution) au 31 décembre 2024

R.C.S. Luxembourg B280951

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base de ce rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées sur la base du prospectus actuel accompagné du document d'information clé pour l'investisseur ("DICI"), du dernier rapport annuel, y compris les états financiers audités, et du dernier rapport semestriel non audité, s'il a été publié par la suite.

Table des matières

Organisation de l'entreprise	2
Informations générales	4
Informations pour les actionnaires	5
Rapport de gestion	6
Rapport du réviseur indépendant	9
États financiers	
État de l'actif net	12
État des opérations et de l'évolution des actifs nets	13
Nombre d'actions en circulation et valeur nette d'inventaire par action	14
Compartiment : Collection - US Core Equities	
État des investissements et autres actifs nets	15
Répartition des investissements par pays et par type d'actifs	18
Notes sur les états financiers	19
Performance (annexe non auditée)	26
Autres informations aux actionnaires (annexe non auditée)	27
Règlement relatif à la divulgation d'informations sur le financement durable ("SFDR") (annexe non auditée)	28

Organisation de l'entreprise

Siège social

15, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Mirabaud Asset Management (France) S.A.S.
54-56, avenue Hoche
F-75008 Paris
France
(Depuis le 28 mars 2024)

Conseil d'administration de la société

Président

Monsieur Arnaud BOUTEILLER
Mirabaud Asset Management (Europe) S.A.
6B, rue du Fort Niedergruenewald
L-2226 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Conseil d'administration de la société de gestion

M. Arnaud BOUTEILLER
Directeur général
Mirabaud Asset Management (Europe) S.A.
6B, rue du Fort Niedergruenewald
L-2226 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Directeurs

M. Cédric OZAZMAN
Mirabaud & Cie Ltd
29, boulevard Georges-Favon
CH-1204 Genève
Suisse

Monsieur Raphaël DUCRET
Mirabaud Asset Management (Suisse) SA 29,
boulevard Georges-Favon
CH-1204 Genève
Suisse

Monsieur Mike FELTEN
Mirabaud & Cie (Europe) S.A.
6B rue du Fort Niedergruenewald
L-2226 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
(jusqu'au 7 août 2024)

Mme Isabelle RICHARD
Mirabaud Asset Management (France) S.A.S.
54-56, avenue Hoche
F 75008 Paris
France

M. Bertrand SCHMELER
Mirabaud & Cie (Europe) S.A.
6B rue du Fort Niedergruenewald
L-2226 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
(depuis le 1er octobre 2024)

BELLEVILLE, SAS
Mirabaud Asset Management (France) S.A.S.
54-56, avenue Hoche
F 75008 Paris
France

Société de gestion

Mirabaud Asset Management (Europe) S.A.
6B, rue du Fort Niedergruenewald
L-2226 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
(jusqu'au 27 mars 2024)

PRASLIN CAPITAL, SAS
Mirabaud Asset Management (France) S.A.S.
54-56, avenue Hoche
F 75008 Paris
France

STER WENN CONSEIL, SAS
Mirabaud Asset Management (France) S.A.S.
54-56, avenue Hoche
F 75008 Paris
France

Organisation de la société (suite)

Gestionnaire d'investissement

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Grand-Duché de
Luxembourg

Banque dépositaire

Banque Pictet & Cie (Europe) AG, succursale
de Luxembourg
15A, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Agent administratif, agent payeur, agent de transfert et de registre et agent domiciliataire

FundPartner Solutions (Europe) S.A.
15, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Agent de représentation en Suisse

Mirabaud Asset Management (Suisse) SA 29,
boulevard Georges-Favon
CH-1204 Genève Suisse

Agent payeur en Suisse

Mirabaud & Cie Ltd
29, boulevard Georges-Favon
CH-1204 Genève
Suisse

Cabinet de révision agréé

Deloitte Audit, *société à responsabilité limitée*
20, boulevard de Kockelscheuer
L-1821 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Conseiller juridique

Elvinger Hoss Prussen, *société anonyme*
2, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Contrepartie sur les contrats de change à terme (note 11)

Banque Pictet & Cie (Europe) AG, succursale de
Luxembourg

Informations générales

Collection (la " Société ") est une société d'investissement à capital variable (SICAV) constituée sous la forme d'une société anonyme, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la partie I de la loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée (la " Loi ").

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B280951. Les états financiers de chaque compartiment sont établis dans la devise de base du compartiment.

Les états financiers consolidés sont exprimés en USD.

Tous les rapports annuels, y compris les états financiers vérifiés au 31 décembre, et les rapports semestriels non vérifiés au 30 juin, ainsi que les statuts, le prospectus complet et le document d'information clé ("DIC") sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires au siège social de la société de gestion, de la banque dépositaire, ainsi que dans les locaux du représentant.

Un tableau détaillé des modifications apportées aux portefeuilles de titres est mis gratuitement à la disposition des actionnaires auprès de la banque dépositaire, au siège social de la société ainsi que dans les locaux du représentant de la société.

L'exercice financier de la société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui a commencé le 16 octobre 2023 (date de constitution) et se termine le 31 décembre 2024.

Les rapports annuels sont disponibles dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice financier, tandis que les rapports semestriels sont disponibles dans les deux mois suivant la fin de la période de six mois.

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans la section Sustainable Finance Disclosure Regulation ("SFDR") (non auditée) du rapport annuel.

Informations pour les actionnaires

a) Valeur nette d'inventaire ("VNI")

Les VNI par action sont disponibles chaque jour ouvrable à Luxembourg au siège social de la société. Le conseil d'administration peut ensuite décider de publier ces VNI dans les journaux des pays où les actions de la société sont offertes ou vendues. Ils peuvent également être obtenus au siège social de l'agent administratif.

b) Prix de souscription et de rachat

Les prix de souscription et de rachat des actions de la société sont publiés quotidiennement dans les locaux de la banque dépositaire ou de toute autre entité qu'elle a désignée.

Rapport de gestion

Collection - US Core Equities

Revue de marché

En 2024, l'économie et les marchés financiers américains ont connu une nouvelle année faste, l'indice S&P 500 enregistrant pour la deuxième année consécutive des rendements à deux chiffres, avec un impressionnant +25 %. Cette croissance remarquable a été soutenue par la résistance des dépenses de consommation, marquant la quatrième année consécutive d'une expansion économique supérieure à la tendance.

Les marchés boursiers américains ont commencé l'année 2024 sur une note positive, alimentés par l'optimisme entourant un "atterrissage en douceur" de l'économie. Initialement, les économistes prévoyaient une croissance modeste de 1,2 % pour l'année, mais le PIB a atteint en moyenne 2,6 % en rythme trimestriel annualisé au cours des trois premiers trimestres de 2024 et la Banque fédérale de réserve d'Atlanta prévoit une fin d'année tout aussi vigoureuse. La consommation, qui représente 68 % du PIB nominal, a particulièrement bien résisté. D'une année sur l'autre, les dépenses de consommation réelles ont augmenté de 2 % pour les biens, de 3 % pour les biens durables et de 3 % pour les services.

Tout au long de l'année, le marché de l'emploi et les taux d'intérêt sont restés au centre des discussions. Malgré certaines inquiétudes concernant un ralentissement économique, le taux de chômage a terminé l'année à 4,1 %, soit un peu plus que les 3,8 % du début de l'année, marquant ainsi 48 mois consécutifs de hausse de l'emploi. L'inflation a progressé de manière significative vers l'objectif de 2% de la Réserve fédérale ("Fed"), ce qui a permis d'initier des réductions de taux d'intérêt après une période de stabilité. La Fed s'attaque à l'inflation depuis mars 2022, date à laquelle elle a commencé à augmenter ses taux pour ralentir l'économie, pour finalement porter son taux de référence à son niveau le plus élevé depuis 23 ans. Avec le ralentissement de l'inflation, la Fed a commencé à réduire ses taux, en commençant par une réduction de 0,5 point de pourcentage en septembre, suivie de deux réductions supplémentaires de 0,25 point de pourcentage chacune. À la fin de l'année, le taux des fonds fédéraux se situait dans une fourchette de 4,25 % à 4,5 %.

Les élections américaines de 2024 ont eu un impact important sur les marchés, qui ont enregistré des gains substantiels à la suite des résultats. Cette évolution s'explique en grande partie par l'attente de réductions d'impôts et de politiques fiscales expansionnistes de la part de la nouvelle administration. Les bénéfices des entreprises américaines, qui ont une nouvelle fois dépassé les attentes, ont été de loin la principale contribution à la performance des marchés. Les prévisions pour 2024 ont augmenté régulièrement en raison de l'environnement macroéconomique favorable. Les projections actuelles indiquent une croissance des bénéfices de 12 % d'une année sur l'autre pour 2024, ce qui est nettement plus élevé que le taux de croissance moyen sur 10 ans, qui est de 8 %.

Examen du portefeuille

Le portefeuille a sous-performé l'indice MSCI USA pendant toute l'année 2024.

Du côté négatif, notre allocation sectorielle dans la consommation cyclique ainsi que notre sélection de titres dans la pharmacie/technologie médicale et les services aux collectivités ont nui à la performance.

Rapport de gestion (suite)

Parmi les noms individuels, notre sous-pondération de Broadcom pendant la majeure partie de la période s'est avérée être le plus grand détracteur. La performance boursière de Broadcom en 2024 a été marquée par une croissance significative due à la forte demande de produits liés à l'intelligence artificielle ("AI") et à l'intégration réussie de VMware. L'entreprise a fait état d'une augmentation substantielle de son chiffre d'affaires en glissement annuel et trimestriel, en particulier dans le segment des semi-conducteurs pour l'intelligence artificielle. Malgré quelques difficultés dans les segments non-AI, la performance financière globale a été solide, avec des améliorations notables des marges d'exploitation et des valeurs de réservation annualisées. Parmi les principales nouvelles, citons la finalisation de l'acquisition de VMware et un accord de plusieurs milliards de dollars avec Apple pour des composants 5G.

Dans le secteur de la pharmacie et des technologies médicales, notre surpondération dans Regeneron Pharmaceuticals a nui à la performance. Regeneron Pharmaceuticals a connu une performance boursière volatile en 2024, marquée par des fluctuations dues à des pressions concurrentielles et à des défis juridiques. L'entreprise a enregistré une forte croissance de son chiffre d'affaires et de ses bénéfices, grâce au lancement réussi d'Eylea HD et à la bonne performance de Dupixent. Cependant, les inquiétudes concernant le positionnement concurrentiel de l'Eylea, en particulier avec l'arrivée potentielle du biosimilaire d'Amgen, et les problèmes juridiques liés à la loi sur les fausses accusations (False Claims Act), ont eu un impact négatif sur l'action. Malgré ces difficultés, nous continuons à apprécier le nom, car Regeneron a continué à faire avancer son pipeline, avec des progrès significatifs dans ses programmes d'oncologie et d'obésité.

Du côté positif, notre sélection de titres dans les secteurs des semi-conducteurs et du matériel informatique, des matières premières et des médias a contribué à la performance.

Dans le domaine des semi-conducteurs et du matériel, notre surpondération dans NVIDIA a été le plus grand contributeur. Les performances boursières de NVIDIA ont été solides, grâce à un chiffre d'affaires record et à une croissance significative d'une année sur l'autre et d'un trimestre sur l'autre. L'entreprise a annoncé de bons résultats financiers, avec des augmentations substantielles des revenus des centres de données et des jeux. Les lancements de produits clés et les avancées en matière de composants et de logiciels d'intelligence artificielle ont encore renforcé la confiance des investisseurs. Malgré certains défis, notamment les pressions concurrentielles et les contraintes d'approvisionnement, les investissements stratégiques de NVIDIA et son leadership sur le marché de l'informatique accélérée et de l'intelligence artificielle générative ont contribué à la trajectoire positive de ses actions.

Au niveau de la sécurité, notre surpoids dans Howmet Aerospace s'est avéré bénéfique. Howmet s'est bien comportée face aux problèmes de la chaîne d'approvisionnement dans l'aérospatiale commerciale, avec une augmentation significative de la performance de l'action, grâce à des bénéfices trimestriels plus élevés que prévu et à de nombreuses augmentations des prévisions tout au long de l'année. Leur ingénierie exclusive dans la partie chaude des moteurs d'avion continue d'être très appréciée par les clients, comme en témoignent les augmentations de prix et les gains de parts de marché dans le contenu du moteur LEAP (coentreprise GE Aerospace/Safran) et du moteur GTF (Pratt Whitney). Nous pensons qu'ils continueront à prendre des parts de marché car le marché des pièces détachées reste solide compte tenu du vieillissement de la flotte et les concurrents achoppent sur les rampes de fabrication pour répondre à l'amélioration des niveaux de production d'Airbus/Boeing.

Rapport de gestion (suite)

Perspectives du marché

Nous continuons à nous concentrer sur les fondamentaux de l'économie et les bénéfices des entreprises. Les estimations de nos analystes pour les bénéfices de l'indice S&P 500 prévoient +14% pour 2025 et +14% pour 2026. Bien que susceptibles d'être révisées, ces prévisions intègrent notre meilleure analyse des attentes en matière de bénéfices.

L'atténuation de l'inflation et l'amélioration des perspectives de croissance ont contribué à alimenter l'optimisme quant à un atterrissage en douceur. Toutefois, certains risques systématiques, tels que l'impact politique de la nouvelle administration américaine, le ralentissement potentiel du rythme des réductions de taux et les tensions géopolitiques importantes, peuvent rendre les marchés volatils. Malgré la volatilité, nous continuons à nous concentrer sur les actions à forte conviction et à profiter des bouleversements du marché pour saisir des opportunités de sélection de titres intéressantes.

Source : J.P. Morgan Asset Management : J.P. Morgan Asset Management.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats actuels et futurs.

Février 2025

Établi par le gestionnaire d'investissement

Approuvé par le conseil d'administration de la société

Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances actuelles ou futures.

Aux actionnaires de
COLLECTION
15 Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Avis

Nous avons audité les états financiers de Collection (la " Société ") et de son compartiment, qui comprennent l'état de l'actif net et l'état des investissements et autres actifs nets au 31 décembre 2024, ainsi que l'état des opérations et des variations de l'actif net pour la période allant du 16 octobre 2023 (date de constitution) au 31 décembre 2024, et les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société et de son compartiment au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de leurs opérations et de l'évolution de leurs actifs nets pour la période allant du 16 octobre 2023 (date de constitution) au 31 décembre 2024, conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

Base de l'avis

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (loi du 23 juillet 2016) et aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier* (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail dans la section "Responsabilités du *réviseur d'entreprises agréé* pour l'audit des états financiers" de notre rapport. Nous sommes également indépendants de la société conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil international des normes d'éthique pour les comptables (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques dans le cadre de ces exigences éthiques. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Le conseil d'administration de l'entreprise est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations mentionnées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du *réviseur d'entreprises agréé* sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si elles sont matériellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou si elles semblent autrement comporter des inexactitudes importantes. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons que ces autres informations comportent une anomalie significative, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration de la société pour les états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers, ainsi que du contrôle interne que le conseil d'administration de la société juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, le conseil d'administration de la société est responsable de l'évaluation de la capacité de la société à poursuivre son activité, de la présentation, le cas échéant, des questions liées à la continuité de l'exploitation et de l'application du principe de continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou s'il n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport du *réviseur d'entreprises agréé* comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous effectuons également les travaux suivants :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- Évaluer l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le conseil d'administration de l'entreprise.

- Conclure sur le bien-fondé de l'utilisation par le conseil d'administration de la société du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport du *réviseur d'entreprises agréé*, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du *réviseur d'entreprises agréé*.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris les déficiences significatives du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, *Cabinet de révision agréé*



Laurent Fedrigo

Laurent Fedrigo, *Réviseur d'entreprises agréé*
Partenaire

9 avril 2025

État de l'actif net au 31 décembre 2024

	COMBINÉ	Collection - US Core Equities
	USD	USD
ACTIF		
Investissements en titres au coût d'acquisition	144,217,295.08	144,217,295.08
Plus-value/(moins-value) nette non réalisée sur les placements	24,019,007.50	24,019,007.50
Investissements en titres à la valeur de marché (note 3.c)	168,236,302.58	168,236,302.58
Avoirs en banque (note 3.c)	361,953.72	361,953.72
Dépôts bancaires	1,600,000.00	1,600,000.00
Frais d'établissement (note 3.j)	79,605.10	79,605.10
	170,277,861.40	170,277,861.40
PASSIF		
Frais de gestion à payer (note 5)	117,315.45	117,315.45
"Taxe d'abonnement à payer (note 4)	21,816.12	21,816.12
Perte nette non réalisée sur les contrats de change à terme (notes 3.g, 11)	110,945.46	110,945.46
Autres passifs	67,049.96	67,049.96
	317,126.99	317,126.99
TOTAL DES ACTIFS NETS AU 31 DÉCEMBRE 2024	169,960,734.41	169,960,734.41

État des résultats et de l'évolution de l'actif net pour la période allant du 16 octobre 2023 (date de constitution) au 31 décembre 2024

	COMBINÉ	Collection - US Core Equities
	USD	USD
ACTIFS NETS AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	-	-
REVENUS		
Dividendes, nets (note 3.h)	1,255,858.32	1,255,858.32
Intérêts bancaires	48,867.98	48,867.98
	1,304,726.30	1,304,726.30
DÉPENSES		
Amortissement des frais d'établissement (note 3.j)	21,989.11	21,989.11
Frais de gestion (note 5)	1,176,397.40	1,176,397.40
Frais de la société de gestion (note 6)	90,928.49	90,928.49
Frais de dépôt (note 7)	65,921.68	65,921.68
Honoraires, frais d'audit et autres dépenses	75,358.64	75,358.64
Frais d'administration (note 7)	69,544.97	69,544.97
"Taxe d'abonnement (note 4)	87,239.28	87,239.28
Frais de transaction (note 3.i)	123,824.64	123,824.64
	1,711,204.21	1,711,204.21
GAIN/(PERTE) NET(TE) D'INVESTISSEMENT	(406,477.91)	(406,477.91)
Plus-value/(moins-value) nette réalisée sur la vente de placements (note 3.e)	13,075,313.46	13,075,313.46
Plus-value/(moins-value) nette réalisée sur les opérations de change	(4,418,216.49)	(4,418,216.49)
Plus-value/(moins-value) nette réalisée sur les contrats de change à terme	(1,243,415.56)	(1,243,415.56)
Plus-value/(moins-value) nette réalisée sur les contrats à terme	24,426.88	24,426.88
PLUS-VALUE/(MOINS-VALUE) NETTE RÉALISÉE	7,031,630.38	7,031,630.38
Variation de la plus-value/(moins-value) nette non réalisée :		
- sur les investissements	24,019,007.50	24,019,007.50
- sur les contrats de change à terme	(110,945.46)	(110,945.46)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS	30,939,692.42	30,939,692.42
Produit de la souscription d'actions	172,592,938.66	172,592,938.66
Coût des actions rachetées	(33,571,896.67)	(33,571,896.67)
ACTIFS NETS À LA FIN DE LA PÉRIODE	169,960,734.41	169,960,734.41

Nombre d'actions en circulation et valeur nette d'inventaire par action

Compartiment Classe	Monnaie	Nombre d'actions En circulation le 31.12.2024	Valeur nette d'inventaire par action 31.12.2024
Collection - US Core Equities			
N Cap-USD	USD	886,479.16	129.24
N Cap-CHF	CHF	250.00	124.05
N Cap-EUR	EUR	133,270.38	126.86
N Dist-USD	USD	150,928.00	129.24
N Dist-CHF	CHF	557.00	124.05
N Dist-EUR	EUR	9,336.00	126.86
N Dist-GBP	GBP	105,887.66	128.53

État des investissements et autres actifs nets au 31 décembre 2024 (exprimé en USD)

Monnaie	Quantité	Description	Valeur de marché (note 3.c)	% de l'actif
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé				
Actions				
Automobiles				
USD	5,828.00	Tesla	2,353,579.52	1.38
			2,353,579.52	1.38
Banques et établissements de crédit				
USD	14,567.00	American Express	4,323,339.93	2.54
USD	404.00	Corpay "B	136,721.68	0.08
USD	8,205.00	Mastercard "A	4,320,506.85	2.54
			8,780,568.46	5.16
Biotechnologie				
USD	3,919.00	Regeneron Pharmaceuticals	2,791,621.27	1.64
			2,791,621.27	1.64
Produits chimiques				
USD	1,519.00	Eli Lilly	1,172,668.00	0.69
			1,172,668.00	0.69
Matériel informatique et de bureau				
USD	54,559.00	Apple	13,662,664.78	8.04
USD	20,360.00	Broadcom	4,720,262.40	2.78
USD	16,908.00	Micron Technology	1,422,977.28	0.84
			19,805,904.46	11.66
Matériaux de construction				
USD	12,461.00	Vulcan Materials	3,205,343.03	1.89
			3,205,343.03	1.89
Construction de machines et d'appareils				
USD	6,470.00	Deere & Co	2,741,339.00	1.61
USD	5,874.00	Trane Technologies	2,169,561.90	1.28
			4,910,900.90	2.89
Électronique et équipements électriques				
USD	6,743.00	Analog Devices	1,432,617.78	0.84
USD	909.00	Asml Holding ADR -SPONS.-	630,009.72	0.37
USD	20,322.00	Carrier Global	1,387,179.72	0.82
USD	91,544.00	Nvidia	12,293,443.76	7.23
USD	16,327.00	Nxp Semiconductors	3,393,566.95	2.00
			19,136,817.93	11.26
Équipements et services énergétiques				
USD	116,680.00	Baker Hughes "A	4,786,213.60	2.82
			4,786,213.60	2.82

État des investissements et autres actifs nets au 31 décembre 2024 (exprimé en USD) (suite)

Monnaie	Quantité	Description	Valeur de marché (note 3.c)	% de l'actif
Alimentation et boissons non alcoolisées				
USD	28,446.00	Chipotle Mexican Grill	1,715,293.80	1.01
USD	11,952.00	Mcdonalds	3,464,765.28	2.04
USD	33,725.00	Mondelez International "A	2,014,394.25	1.19
			7,194,453.33	4.24
Gastronomie				
USD	5,920.00	Marriott International "A	1,651,324.80	0.97
			1,651,324.80	0.97
Soins de santé et services sociaux				
USD	7,445.00	Unitedhealth Group	3,766,127.70	2.22
			3,766,127.70	2.22
Sociétés holding et financières				
USD	5,444.00	Ameriprise Financial	2,898,548.92	1.71
USD	11,470.00	Marvell Technology	1,266,861.50	0.75
USD	14,322.00	Morgan Stanley	1,800,561.84	1.06
USD	129,918.00	PG & E	2,621,745.24	1.54
USD	35,761.00	US Bancorp	1,710,448.63	1.01
USD	69,862.00	Wells Fargo	4,907,106.88	2.89
			15,205,273.01	8.96
Assurance				
USD	9,793.00	Arthur J. Gallagher	2,779,743.05	1.64
USD	6,773.00	Travelers Companies	1,631,547.97	0.96
			4,411,291.02	2.60
Internet, logiciels et services informatiques				
USD	24,904.00	Alphabet "A	4,714,327.20	2.77
USD	2,707.00	Intuit	1,701,349.50	1.00
USD	10,271.00	Meta Platforms "A	6,013,773.21	3.54
USD	34,301.00	Microsoft	14,457,871.50	8.50
USD	20,244.00	Oracle	3,373,460.16	1.98
			30,260,781.57	17.79
Divers				
USD	10,124.00	Eaton Corporation -NPV-	3,359,851.88	1.98
			3,359,851.88	1.98
Pétrole et gaz				
USD	30,101.00	Exxon Mobil Corp	3,237,964.57	1.91
			3,237,964.57	1.91

État des investissements et autres actifs nets au 31 décembre 2024 (exprimé en USD) (suite)

Monnaie	Quantité	Description	Valeur de marché (note 3.c)	% de l'actif
Produits pharmaceutiques et cosmétiques				
USD	15,822.00	Abbvie	2,811,569.40	1.65
USD	13,863.00	Edwards Lifesciences	1,026,277.89	0.60
USD	20,743.00	Medtronic	1,656,950.84	0.97
USD	8,489.00	Stryker	3,056,464.45	1.80
USD	3,858.00	Vertex Pharmaceuticals	1,553,616.60	0.91
			10,104,879.18	5.93
Services publics				
USD	29,977.00	Nextera Energy	2,149,051.13	1.26
USD	23,810.00	Southern Company	1,960,039.20	1.15
			4,109,090.33	2.41
Immobilier				
USD	12,720.00	Prologis	1,344,504.00	0.79
			1,344,504.00	0.79
Commerce de détail et supermarchés				
USD	37,173.00	Amazon.Com	8,155,384.47	4.80
USD	16,244.00	Lowe's Companies	4,009,019.20	2.36
			12,164,403.67	7.16
Acier inoxydable				
USD	15,787.00	Howmet Aerospace	1,726,624.19	1.02
			1,726,624.19	1.02
Transport et fret				
USD	85,408.00	CSX	2,756,116.16	1.62
			2,756,116.16	1.62
Total			168,236,302.58	98.99
Total des investissements (coût : 144 217 295,08 USD)			168,236,302.58	98.99
Avoirs en banque			361,953.72	0.21
Dépôts bancaires			1,600,000.00	0.94
Autres passifs nets			(237,521.89)	(0.14)
Total des actifs nets			169,960,734.41	100.00

Répartition des investissements par pays et par type d'actifs au 31 décembre 2024

Allocation des types d'actifs	% du portefeuille	% de l'actif net	Allocation par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	100.00	98.99	États-Unis	93.34	92.39
	100.00	98.99	Irlande	4.27	4.23
			Pays-Bas	2.39	2.37
				100.00	98.99

Les dix principaux titres		Valeur du marché USD	% de l'actif net
Microsoft	Internet, logiciels et services informatiques	14,457,871.50	8.50
Apple	Matériel informatique et de bureau	13,662,664.78	8.04
Nvidia	Électronique et équipements électriques	12,293,443.76	7.23
Amazon.Com	Commerce de détail et supermarchés	8,155,384.47	4.80
Meta Platforms "A	Internet, logiciels et services informatiques	6,013,773.21	3.54
Wells Fargo	Sociétés holding et financières	4,907,106.88	2.89
Baker Hughes "A	Équipements et services énergétiques	4,786,213.60	2.82
Broadcom	Matériel informatique et de bureau	4,720,262.40	2.78
Alphabet "A	Internet, logiciels et services informatiques	4,714,327.20	2.77
American Express	Banques et établissements de crédit	4,323,339.93	2.54

Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024

Note 1 - Généralités

Collection (la " Société ") est une Société d'Investissement à Capital Variable (" SICAV ") constituée au Luxembourg le 16 octobre 2023, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 (la " Loi ") sur les organismes de placement collectif (" OPC "). Les statuts de la société ont été déposés au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg (B280951), auprès duquel des copies peuvent être obtenues.

Le compartiment suivant est actif pendant la période :

- Collection - US Core Equities (lancé le 30 novembre 2023).

La devise de référence du Compartiment est le dollar américain (USD). L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir un rendement supérieur à celui du marché des actions américaines en investissant principalement dans des sociétés américaines.

Note 2 - Actions de la société

Le conseil d'administration de la société peut émettre une ou plusieurs catégories d'actions caractérisées soit par des politiques de distribution différentes, soit par des structures de commissions de souscription, de rachat, de gestion ou de distribution différentes, soit par tout autre critère distinctif.

Toutes les actions, de tout compartiment ou classe d'actions, sont émises sous forme nominative uniquement. Aucun certificat ne sera délivré.

Note 3 - Résumé des principes comptables essentiels

a) Présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés et aux obligations légales d'information applicables au Luxembourg en matière d'organismes de placement collectif.

b) États financiers combinés

Les états financiers combinés de la Société sont exprimés en USD et correspondent à la somme des postes des états financiers de chaque compartiment, convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture.

c) Évaluation des investissements

La valeur des espèces en caisse et en dépôt, des effets et billets à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et des intérêts déclarés ou échus mais non encore perçus, est réputée être leur valeur intégrale. Toutefois, s'il est peu probable que cette valeur soit reçue dans son intégralité, la valeur sera déterminée en déduisant le montant que le conseil d'administration de la société juge approprié pour refléter la valeur réelle de cette valeur.

La valeur de toutes les valeurs mobilières cotées ou négociées sur un marché boursier est déterminée sur la base du dernier prix disponible publié sur le marché considéré comme le principal marché pour la négociation des valeurs mobilières en question.

Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

c) Évaluation des investissements (suite)

La valeur de toutes les valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est évaluée sur la base du dernier prix disponible.

Dans la mesure où les valeurs mobilières d'un portefeuille ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou un autre Marché Réglementé ou si, pour les valeurs cotées ou négociées sur une telle bourse ou un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux points (b) ou (c) ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, celles-ci sont évaluées par le Conseil d'Administration de la Société, sur la base de leur valeur probable de réalisation, estimée de manière prudente et en toute bonne foi.

Le prix de vente des contrats à terme et des options non négociés en bourse est déterminé conformément aux règles établies par le conseil d'administration selon les critères standards pour chaque catégorie de contrat. Le prix de vente des contrats à terme et des options négociés en bourse est basé sur les cours de clôture publiés par la bourse sur laquelle la société a conclu les contrats en question. Si un contrat à terme n'a pas pu être vendu le jour d'évaluation concerné, les critères de détermination du prix de vente dudit contrat à terme sont fixés par le conseil d'administration avec prudence et bonne foi.

Les organismes de placement collectif sont évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire ("VNI") connue ou à leur prix d'offre s'il s'agit de prix cotés.

Les autres titres et actifs sont évalués à leur prix de vente prévisible estimé avec prudence et bonne foi selon les procédures établies par le conseil d'administration de la société.

d) Conversion des devises étrangères

Les comptes de chaque compartiment sont tenus dans la devise de sa monnaie de référence et les états financiers des compartiments respectifs sont exprimés dans cette devise.

Le coût d'acquisition des titres exprimés dans une devise autre que celle du compartiment concerné est converti dans la devise du compartiment aux taux de change en vigueur à la date d'achat des titres.

Les revenus et dépenses libellés dans une devise autre que celle du compartiment concerné sont convertis dans la devise du compartiment aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Dans l'état de l'actif net, les évaluations des titres (déterminées de la manière décrite ci-dessus), des créances, des dépôts bancaires et des dettes libellées dans une devise autre que la devise du compartiment concerné sont converties dans la devise du compartiment aux taux de change en vigueur à cette date, les différences de change résultant de la conversion des créances, des dépôts bancaires et des dettes étant incluses dans le résultat net de change de l'exercice ou de la période.

e) Plus-value/(moins-value) nette réalisée sur la vente de placements

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur les ventes de titres sont calculées sur la base du coût d'acquisition moyen pondéré.

f) Contrats à terme

Les plus-values ou moins-values latentes résultant des positions ouvertes, le cas échéant, sont déterminées sur la base du dernier cours disponible à la date du bilan et sont enregistrées dans l'état de l'actif net et incluses dans la rubrique "Avoirs en banque". Nous renvoyons au point c) pour les principes d'évaluation.

Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

g) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués au taux à terme applicable à la date du bilan pour la période restant à courir jusqu'à l'échéance. Les gains ou pertes non réalisés résultant des contrats de change à terme sont comptabilisés dans l'état de l'actif net.

h) Revenu

Les dividendes, nets de toute retenue à la source, sont comptabilisés à la date de détachement du dividende.

Les intérêts sur les obligations et les placements sont comptabilisés dans l'état des opérations et des variations de l'actif net, déduction faite de tout impôt à la source. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

i) Frais de transaction

Les frais de transaction représentent les coûts encourus par chaque compartiment lors de l'achat et de la vente d'investissements. Ces frais de transaction peuvent inclure des frais de courtage, des frais bancaires, des taxes étrangères, des frais de dépôt et d'autres frais liés aux transactions sur actions. Ils sont inclus dans l'état des opérations et de l'évolution de l'actif net.

j) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis sur une période maximale de cinq ans.

Note 4 - Taxe d'Abonnement

La société est soumise, au Grand-Duché de Luxembourg, à une taxe d'abonnement correspondant à 0,05 % par an de ses actifs nets. Le taux est réduit à 0,01% pour les compartiments ou classes d'actions détenus uniquement par des investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 de la Loi ("Investisseurs Institutionnels"). Cet impôt est payable trimestriellement sur la base de l'actif net de la société à la fin du trimestre concerné. La valeur de l'actif net représenté par des parts/actions détenues dans d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois est exonérée de la taxe d'abonnement, pour autant que ces parts/actions aient déjà été soumises à la taxe. Aucun droit de timbre ou taxe n'est dû au Grand-Duché de Luxembourg lors de l'émission des actions de la Société, à l'exception d'une redevance fixe de 1 250 euros, payée lors de la constitution de la Société. Aucun impôt n'est dû au Grand-Duché de Luxembourg sur les plus-values réalisées ou non réalisées sur les actifs de la Société.

Note 5 - Frais de gestion

La société de gestion a le droit de percevoir une commission ("commission de gestion") payable à terme échu, calculée sur la moyenne des actifs nets attribuables à chaque classe d'actions d'un compartiment pour l'année de calcul concernée.

Le gestionnaire d'investissement est rémunéré par la société de gestion sur la commission de gestion payée par le compartiment à la société de gestion. Tout ou partie de la commission de gestion peut être rétrocédée pour rémunérer les intermédiaires financiers et les distributeurs.

Les frais de gestion ne peuvent excéder les limites maximales fixées dans le prospectus.

Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Pour la période se terminant le 31 décembre 2024, les taux de frais de gestion appliqués étaient les suivants :

Compartiment	Classe	Frais de gestion (p.a.)
Collection - US Core Equities	N Cap-USD	0.80%
	N Cap-CHF	0.80%
	N Cap-EUR	0.80%
	N Dist-USD	0.80%
	N Dist-CHF	0.80%
	N Dist-EUR	0.80%
	N Dist-GBP	0.80%

Note 6 - Frais de la société de gestion

La société de gestion a le droit de percevoir une commission de société de gestion distincte (la " commission de société de gestion ") payable à terme échu, s'élevant à un maximum de 0,05 % de la valeur nette d'inventaire de la Société, plus une commission supplémentaire s'élevant à un maximum de 5 000 EUR par an et par classe active d'actions de chaque Compartiment.

Note 7 - Frais d'administration et de banque dépositaire

La banque dépositaire a le droit de percevoir sur les actifs du compartiment des commissions ne dépassant pas au total 0,50 % de la valeur nette d'inventaire de la société, sous réserve d'une commission minimale de 5 000 euros par an.

L'agent administratif est habilité à percevoir sur les actifs du compartiment des commissions n'excédant pas au total 0,40 % de la valeur nette d'inventaire de la Société et une commission supplémentaire s'élevant au maximum à 3 000 euros pour l'administration des classes d'actions (à partir de la quatrième classe d'actions).

En outre, la banque dépositaire/agent administratif a le droit d'être remboursée par la société pour ses dépenses raisonnables dûment encourues dans l'exercice de ses fonctions et pour les frais de tout correspondant.

Pour la domiciliation, l'agent administratif est autorisé à percevoir sur les actifs de la société une commission s'élevant au maximum à 7 000 euros par an.

Note 8 - Taux de change au 31 décembre 2024

Les taux de change de l'USD utilisés pour établir les états consolidés de l'entreprise sont les suivants :

1 USD = 0.90625000 CHF

1 USD = 0.96571692 EUR

1 USD = 0.79846659 GBP

Note 9 - Swing Pricing et prélèvement pour dilution

Prix Swing

Un compartiment peut souffrir d'une dilution de la VNI par action du fait que les investisseurs achètent ou vendent des actions d'un compartiment à un prix qui ne reflète pas les frais de transaction et autres coûts qui surviennent lorsque des opérations sur titres sont entreprises par le gestionnaire d'investissement pour faire face à des entrées ou sorties de trésorerie.

Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Afin de contrer cet impact, un mécanisme de swing pricing a été adopté pour protéger les intérêts des actionnaires du compartiment. Si, à une date d'évaluation, l'activité globale du capital net d'un compartiment dépasse un seuil prédéterminé, tel que déterminé et revu pour chaque compartiment sur une base périodique par le Conseil d'administration de la Société, la valeur nette d'inventaire par action sera ajustée à la hausse ou à la baisse pour refléter les coûts associés aux entrées nettes de capital ou aux sorties nettes de capital respectivement.

Le mécanisme de swing pricing peut être appliqué à tous les compartiments. L'ampleur de l'ajustement du prix est fixée par le conseil d'administration de la société afin de refléter les coûts de transaction et autres. Le montant de l'ajustement peut varier d'un compartiment à l'autre et ne dépassera pas 2 % de la VNI d'origine par action.

Au cours de la période clôturée le 31 décembre 2024, le compartiment a utilisé le mécanisme de swing pricing.

Taxe de dilution

La Société a le pouvoir de prélever un " prélèvement de dilution " pouvant aller jusqu'à 1 % de la VNI applicable sur les souscriptions ou les rachats individuels, ce " prélèvement de dilution " revenant au compartiment concerné. La société utilisera cette mesure de manière équitable et cohérente afin de réduire la dilution et uniquement dans ce but, et ce prélèvement de dilution ne sera pas appliqué si le mécanisme de swing pricing est utilisé.

Au cours de la période clôturée le 31 décembre 2024, le compartiment n'a pas utilisé le mécanisme de prélèvement pour dilution.

Note 10 - Total Expense Ratio ("TER")

Conformément à la directive de l'Association Suisse de Gestion d'Actifs ("AMAS"), les "Directives sur le calcul et la publication du TER des placements collectifs de capitaux", telles que modifiées de temps à autre, la Société est tenue de publier un TER pour la dernière période de douze mois.

Le TER est défini comme le rapport entre le total des frais de fonctionnement, à l'exclusion des frais de transaction sur les achats et les ventes de titres, et la valeur nette d'inventaire moyenne de la classe d'actifs concernée exprimée dans sa devise de référence.

Pour la période allant du 16 octobre 2023 (date d'incorporation) au 31 décembre 2024, le TER annualisé pour chaque classe était le suivant :

Classe	Monnaie	TER annualisé incluant les commissions de performance	TER annualisé hors les commissions de performance
Collection - US Core Equities			
N Cap-USD	USD	1.09%	1.09%
N Cap-CHF	CHF	1.11%	1.11%
N Cap-EUR	EUR	1.11%	1.11%
N Dist-USD	USD	1.09%	1.09%
N Dist-CHF	CHF	1.11%	1.11%
N Dist-EUR	EUR	1.11%	1.11%
N Dist-GBP	GBP	1.11%	1.11%

Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 11 - Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sur les paires de devises identiques énumérées ci-dessous sont agrégés. Seule la date d'échéance la plus lointaine est indiquée.

Les contrats de change à terme suivants étaient en cours au 31 décembre 2024 :

Collection - US Core Equities

Monnaie	Achat	Monnaie	Vente	Date d'échéance
CHF	101,383.77	USD	112,956.75	31/01/2025
EUR	18,002,261.04	USD	18,772,757.81	31/01/2025
GBP	13,737,258.71	USD	17,201,726.67	31/01/2025

La perte nette non réalisée sur ces contrats au 31 décembre 2024 était de 110.945,46 USD et est incluse dans l'état de l'actif net.

NOTE 12 - Contrats à terme

La SICAV avait les contrats à terme suivants en cours au 31 décembre 2024 :

Collection - US Core Equities

	Date d'échéance	Monnaie	Engagement en USD
Achat de 2,00 de l'indice S&P 500	21/03/2025	USD	588,163.00

Note 13 - Nombre d'actions émises, rachetées et en circulation

Compartiment et classe d'actions	Début de la année/période	Nombre d'actions émis	Nombre d'actions racheté	Fin de l'année/période
Collection - US Core Equities				
N Cap-USD	-	1,052,215.20	(165,736.04)	886,479.16
N Cap-CHF	-	250.00	-	250.00
N Cap-EUR	-	190,144.86	(56,874.48)	133,270.38
N Dist-USD	-	160,911.00	(9,983.00)	150,928.00
N Dist-CHF	-	601.00	(44.00)	557.00
N Dist-EUR	-	11,679.88	(2,343.88)	9,336.00
N Dist-GBP	-	129,474.31	(23,586.65)	105,887.66

Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 14 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est survenu après la fin de la période.

Performance (annexe non auditée)

La performance par classe d'actions a été calculée en comparant l'actif net par action au 31 décembre 2024 à l'actif net par action au 31 décembre 2023.

La performance a été calculée par nos soins à la fin de chaque exercice conformément aux "Lignes directrices sur le calcul de la performance".

et la publication des données de performance des placements collectifs de capitaux" du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021) de l'Asset Management Association Switzerland ("AMAS").

Les performances indiquées sont basées sur des données historiques, qui ne préjugent pas des performances actuelles ou futures. Les commissions et frais prélevés pour l'émission ou le rachat d'actions, selon le cas, n'ont pas été pris en compte dans ce calcul de performance.

Au 31 décembre 2024, les performances étaient les suivantes :

Classe	Monnaie	Résultats de l'exercice fin 31 décembre 2024
Collection - US Core Equities		
N Cap-USD	USD	29.24% *
N Cap-CHF	CHF	24.05% *
N Cap-EUR	EUR	26.86% *
N Dist-USD	USD	29.24% *
N Dist-CHF	CHF	24.05% *
N Dist-EUR	EUR	26.86% *
N Dist-GBP	GBP	28.53% *

La performance est calculée conformément aux directives de l'AMAS décrites dans les "Directives concernant le calcul et la publication des données relatives à la performance des placements collectifs de capitaux", telles que modifiées de temps à autre.

(*) La performance des classes d'actions a été calculée en comparant la valeur nette d'inventaire par action à la date de lancement de la classe d'actions avec la valeur nette d'inventaire par action à la fin de l'année.

Autres informations aux actionnaires (annexe non auditée)

1. Rémunération des membres de la société de gestion

La Société de gestion a adopté une Politique de rémunération conforme aux exigences de la Directive 2014/91 de l'UE et de l'orientation 2016/575 de l'AEMF, énonçant des principes de rémunération qui sont cohérents avec une gestion des risques saine et efficace et qui la promeuvent, et qui n'encouragent pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments constitutifs des Fonds qu'elle gère. Conformément à ces exigences, la société de gestion a identifié des catégories de membres du personnel, y compris les cadres supérieurs, les fonctions de contrôle et tout employé recevant un type quelconque de rémunération, dont les activités professionnelles peuvent avoir une incidence importante sur les profils de risque de la société de gestion ou des fonds qu'elle gère ("les personnes identifiées").

Une version résumée de la politique est disponible sur le site web www.mirabaud-am.com. Une copie papier de la politique de rémunération résumée est disponible gratuitement pour les actionnaires qui en font la demande.

La rémunération totale déclarée au titre de l'exercice au 31 décembre 2024 pour les personnes identifiées de l'entreprise s'élève à 421 525 euros dont 150 957 euros de rémunération variable. Cette information sur les rémunérations est liée aux activités de la société de gestion concernant le contrôle des fonctions déléguées et les activités de gestion des risques, et n'inclut pas la rémunération des gestionnaires d'investissement délégués. Il représente une proportion de la rémunération totale des personnes identifiées de la société de gestion attribuable à tous les fonds qu'elle gère, en tenant compte des OPCVM et des fonds alternatifs, par rapport à l'actif net total de la société.

2. Règlement sur les opérations de financement de titres ("SFTR")

Au 31 décembre 2024, la société est dans le champ d'application des exigences du règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation. Néanmoins, aucune transaction correspondante n'a été effectuée au cours de l'année se rapportant aux états financiers.

3. Informations sur la mesure des risques

Pour le compartiment, la méthodologie utilisée pour suivre l'exposition globale résultant de l'utilisation d'instruments financiers dérivés est l'approche par les engagements conformément à la circulaire CSSF 11/512.

Règlement relatif à la divulgation d'informations sur le financement durable ("SFDR") (annexe non auditée)

Le 27 novembre 2019, le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil relatif aux informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers a été publié (le " SFDR "). La SFDR vise à renforcer l'harmonisation et la transparence vis-à-vis des investisseurs finaux en ce qui concerne l'intégration des risques liés au développement durable, la prise en compte des effets négatifs sur le développement durable, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et l'investissement durable, en exigeant des informations précontractuelles et permanentes aux investisseurs finaux.

La SFDR fournit des définitions de haut niveau et distingue plusieurs catégories de produits, dont les "produits de l'article 8", qui sont des produits financiers promouvant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance ("produits de l'article 8 de la SFDR") et les "produits de l'article 9", qui sont des produits dont l'objectif est l'investissement durable ("produits de l'article 9 de la SFDR").

Le compartiment suivant de Collection est catégorisé comme produits financiers relevant du champ d'application des articles suivants de la SFDR au 31 décembre 2024 :

Compartiment

Collection - U Core Equities

Catégorisation actuelle de la SFDR au 31.12.2024

Compartiment Article 8

Nom du produit : **Collection - US Core Equities**

Identifiant de l'entité légale : **3912000W3EWT4G2WTK51**

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ Oui	☒ Non
☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : %.	☒ Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il représente 65,83 % des investissements durables.
☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE
☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : %.	☐ avec un objectif social
	☐ Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La stratégie vise à promouvoir un large éventail de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance par le biais de ses critères d'inclusion des investissements, en particulier avec une allocation d'actifs minimale de 51 % des investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et un minimum de 10 % des investissements étant des investissements durables. Cet engagement a été respecté tout au long de la période de référence (1er janvier 2024 - 31 décembre 2024). À la fin de la période de référence, la stratégie détenait 84,36 % d'investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 65,83 % d'investissements durables.

Ces investissements ont été déterminés par l'application de critères d'inclusion et d'exclusion qui s'appliquent à la fois au niveau des actifs et des produits. Les critères d'inclusion sont étayés par une note ESG attribuée à tous les investissements de la stratégie afin d'identifier ceux qui peuvent être considérés comme ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales et ceux qui atteignent les seuils requis pour être considérés comme des investissements durables.

La note ESG tient compte des indicateurs suivants : gestion efficace des émissions toxiques et des déchets, bons résultats en matière d'environnement et caractéristiques sociales telles que la publication efficace d'informations sur le développement durable, des notes positives sur les relations de travail et la gestion des questions de sécurité.

Par le biais de ses critères d'exclusion (qui appliquent à la fois des exclusions totales et partielles), la stratégie promeut certaines normes et valeurs, y compris le soutien à la protection des droits de l'homme internationalement proclamés. La stratégie exclut totalement les entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées et applique des seuils maximaux de revenus ou de production à d'autres entreprises telles que celles impliquées dans le charbon thermique et le tabac.

En ce qui concerne la bonne gouvernance, tous les investissements (à l'exclusion des liquidités et des produits dérivés) ont été examinés afin d'exclure les contrevenants connus aux pratiques de bonne gouvernance. En outre, des considérations supplémentaires s'appliquent aux investissements considérés comme ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou comme des investissements durables admissibles. Pour ces investissements, la stratégie intègre une comparaison avec un groupe de pairs et élimine les entreprises qui ne se situent pas dans les 80 % les plus performants par rapport à leurs pairs sur la base d'indicateurs de bonne gouvernance.

La stratégie ne prévoyait pas d'objectifs d'allocation spécifiques en faveur des caractéristiques environnementales ou sociales. La mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et sociales promues ont été respectées peut être comprise en considérant

le pourcentage réel d'actifs alloués aux sociétés concernées pour la période de référence présentant ces caractéristiques.

En résumé : la stratégie a respecté les engagements minimaux précontractuels relatifs aux caractéristiques environnementales et/ou sociales et à la politique d'investissement durable tout au long de la période de référence. La stratégie a appliqué des filtres dans le but d'exclure tous les investissements potentiels interdits en vertu de sa politique d'exclusion tout au long de cette période. La mesure dans laquelle les normes et les valeurs promues par la stratégie ont été respectées est basée sur la question de savoir si la stratégie a occupé, au cours de la période de référence, des positions dans des entreprises qui auraient été interdites par la politique d'exclusion. Le gestionnaire d'investissement n'a aucune indication que de telles sociétés étaient détenues. Le gestionnaire d'investissement informe que la continuité des valeurs en pourcentage et des informations divulguées ne peut être garantie à l'avenir et qu'elle est soumise à l'évolution constante du paysage juridique et réglementaire. La durée de la période de référence peut être inférieure à 12 mois si le fonds a été lancé, fermé ou a changé de statut au titre de l'article 8/9 au cours de cette période.

• Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Une combinaison de la méthodologie de notation ESG propre au gestionnaire d'investissement, consistant en une note ESG propre au gestionnaire d'investissement, et/ou de données de tiers a été utilisée dans le cadre des critères d'inclusion pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales que la stratégie promeut.

La méthodologie se fonde sur la gestion par l'entreprise des questions environnementales ou sociales pertinentes, telles que les émissions toxiques, la gestion des déchets, les relations de travail et les questions de sécurité, la diversité/l'indépendance du conseil d'administration et la confidentialité des données. Pour être incluse dans les 51 % d'actifs considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, une entreprise doit se situer dans les 80 % les plus élevés par rapport à ses pairs, soit pour son score environnemental, soit pour son score social, et remplir les conditions de bonne gouvernance décrites ci-dessus.

À la fin de la période de référence, la stratégie détenait 84,36 % d'investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 65,83 % d'investissements durables.

En ce qui concerne les normes appliquées et les exclusions fondées sur des valeurs, le gestionnaire d'investissement a utilisé des données pour mesurer la participation d'une entreprise aux activités concernées. L'examen de ces données a abouti à l'exclusion totale de certains investissements potentiels et à des exclusions partielles fondées sur des seuils de pourcentage maximum de recettes ou de production, comme le prévoit la politique d'exclusion. Tout au long de la période de référence, et à aucun moment, les règles d'exclusion n'ont été enfreintes. Un sous-ensemble d'"indicateurs de durabilité défavorables", tels qu'ils sont définis dans les normes techniques réglementaires de la SFDR de l'UE, a également été incorporé dans la vérification.

La stratégie ne prévoyait pas d'objectifs d'allocation spécifiques en faveur des caractéristiques environnementales ou sociales et, par conséquent, la performance des indicateurs relatifs aux caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques n'est pas présentée ici.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'information sur les caractéristiques environnementales et sociales de la stratégie sur www.jpmorganassetmanagement.lu en recherchant votre stratégie particulière et en accédant à la section des informations ESG.

• ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Caractéristiques E/S Investissement
durable ments

Taxe
environnementale -
alignée sur
l'économie

Autres environnementaux sociaux

31/12/2024	84.36%	65.83%	6.68%	35.84%	23.31%
31/12/2023	85.51%	71.31%	0.00%	57.78%	13.53%

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables partiellement réalisés dans le cadre de la stratégie étaient constitués de tout ou partie des éléments suivants au cours de la période de référence :

Objectifs environnementaux : (i) atténuation des risques climatiques, (ii) transition vers une économie circulaire.

Objectifs sociaux : (i) communautés inclusives et durables - augmentation de la représentation des femmes cadres, (ii) communautés inclusives et durables - augmentation de la représentation des femmes dans les conseils d'administration, et (iii) mise en place d'un environnement de travail et d'une culture décentes.

La contribution à ces objectifs a été déterminée par (i) les indicateurs de durabilité des produits et des services, qui peuvent inclure le pourcentage de revenus provenant de la fourniture de produits et/ou de services contribuant à l'objectif durable concerné, comme une société produisant des panneaux solaires ou une technologie d'énergie propre répondant aux seuils exclusifs du gestionnaire d'investissement et contribuant à l'atténuation du risque climatique. Le pourcentage actuel des revenus est fixé à un minimum de 20 % et la totalité de la participation dans l'entreprise est considérée comme un investissement durable ; ou (ii) être un leader opérationnel d'un groupe de pairs contribuant à l'objectif en question. Pour être un leader du groupe de pairs, il faut se situer dans les 20 % les plus élevés par rapport à ses pairs sur la base de certains indicateurs de durabilité opérationnelle. Par exemple, le fait de se situer dans les 20 % les plus élevés par rapport à ses pairs en ce qui concerne l'impact total sur les déchets contribue à la transition vers une économie circulaire.

La contribution réelle à ces objectifs peut être appréhendée en considérant le pourcentage réel des actifs alloués aux investissements durables pour la période de référence. La stratégie devait investir 10 % dans des investissements durables. À aucun moment au cours de la période, la stratégie n'a détenu d'investissements durables en deçà du minimum engagé. À la fin de la période de référence, 65,83 % de ses actifs étaient des investissements durables.

• **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les investissements durables que la stratégie entendait réaliser ont fait l'objet d'un processus de sélection visant à identifier et à exclure de la qualification d'investissement durable les entreprises que le gestionnaire d'investissement considérait comme les moins performantes, sur la base d'un seuil déterminé par le gestionnaire d'investissement, au regard de certaines considérations environnementales. Par conséquent, seules les entreprises présentant les meilleurs indicateurs en termes absolus et relatifs ont été considérées comme des investissements durables.

Ces considérations incluent le changement climatique, la protection des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la pollution et la protection de la biodiversité et des écosystèmes. En outre, le gestionnaire d'investissement a également appliqué un filtre qui a cherché à identifier et d'exclure les entreprises que le gestionnaire d'investissement considère comme étant en violation des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, sur la base de données fournies par des prestataires de services tiers.

• **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

Les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité du tableau 1 de l'annexe 1 et certains indicateurs, déterminés par le gestionnaire d'investissement, des tableaux 2 et 3 de l'annexe 1 des normes techniques réglementaires du SFDR de l'UE ont été pris en compte, comme décrit ci-dessous. Le gestionnaire d'investissement a utilisé les paramètres des normes techniques réglementaires de la SFDR de l'UE ou, lorsque cela n'était pas possible en raison de limitations de données ou d'autres problèmes techniques, une approximation représentative. Le gestionnaire d'investissement a consolidé l'examen de certains indicateurs en un indicateur "principal", comme indiqué plus loin, et peut avoir utilisé un ensemble d'indicateurs plus large que celui mentionné ci-dessous.

Les indicateurs pertinents du tableau 1 de l'annexe 1 des normes techniques réglementaires SFDR de l'UE se composent de 9 indicateurs environnementaux et de 5 indicateurs sociaux et relatifs aux employés. Les indicateurs environnementaux sont énumérés de 1 à 9 et concernent les émissions de gaz à effet de serre (1 à 3), l'exposition aux combustibles fossiles, la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, l'intensité de la consommation d'énergie, les activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité, les émissions dans l'eau et les déchets dangereux (4 à 9 respectivement). Les indicateurs 10 à 14 concernent les questions sociales et les questions relatives aux salariés et couvrent les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, l'absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies, l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, la diversité des sexes au sein du conseil d'administration et l'exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques), respectivement.

L'approche du gestionnaire d'investissement comprend à la fois des aspects quantitatifs et qualitatifs pour prendre en compte les indicateurs susmentionnés. Elle a utilisé des indicateurs particuliers pour la sélection, cherchant à exclure les entreprises susceptibles de causer des dommages importants. Elle a utilisé un sous-ensemble pour s'engager auprès de certaines entreprises, en cherchant à influencer les meilleures pratiques, et elle a utilisé certains d'entre eux comme indicateurs de performance positive en matière de développement durable, en appliquant un seuil minimum à l'égard de l'indicateur pour qu'il soit considéré comme un investissement durable. Les données nécessaires à la prise en compte des indicateurs, lorsqu'elles sont disponibles, peuvent avoir été obtenues auprès des entreprises bénéficiaires elles-mêmes et/ou fournies par

des prestataires de services tiers (y compris les données proxy). Les données fournies par les entreprises elles-mêmes ou par des fournisseurs tiers peuvent être basées sur des ensembles de données et des hypothèses qui peuvent être insuffisants, de mauvaise qualité ou contenir des informations biaisées. En raison de la dépendance à l'égard de tiers, le gestionnaire d'investissement ne peut garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de ces données.

Dépistage

Certains indicateurs ont été pris en compte dans le cadre de la sélection fondée sur les valeurs et les normes pour mettre en œuvre les exclusions. Ces exclusions ont pris en compte les indicateurs 10 et 14 relatifs aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi qu'aux armes controversées. Le gestionnaire d'investissement a également appliqué un filtre spécialement conçu à cet effet. En raison de certaines considérations techniques, telles que la couverture des données relatives à des indicateurs spécifiques, le gestionnaire d'investissement a appliqué soit l'indicateur spécifique du tableau 1, soit un indicateur de substitution représentatif, tel que déterminé par le gestionnaire d'investissement, afin de sélectionner les sociétés émettrices en ce qui concerne les questions environnementales ou sociales et les questions relatives aux employés. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont associées à plusieurs indicateurs et mesures correspondantes dans le tableau 1, tels que les émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone et l'intensité des gaz à effet de serre (indicateurs 1 à 3). Le gestionnaire d'investissement a utilisé des données sur l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (indicateur 3), des données sur la consommation et la production d'énergie non renouvelable (indicateur 5) et des données sur l'intensité de la consommation d'énergie (indicateur 6) pour réaliser son analyse des émissions de gaz à effet de serre.

En ce qui concerne la vérification sur place et les activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité et les émissions dans l'eau (indicateurs 7 et 8), en raison des limitations des données, des données de substitution représentatives de tiers ont été utilisées, plutôt que les indicateurs spécifiques figurant dans le tableau 1. Le gestionnaire d'investissement a également tenu compte de l'indicateur 9 relatif aux déchets dangereux en ce qui concerne l'écran construit à cet effet.

Engagement

Outre l'élimination de certaines sociétés comme décrit ci-dessus, le gestionnaire d'investissement s'est engagé sur une base continue avec des sociétés sous-jacentes sélectionnées. Un sous-ensemble d'indicateurs a été utilisé, sous réserve de certaines considérations techniques telles que la couverture des données, comme base d'engagement auprès de certaines entreprises bénéficiaires sous-jacentes, conformément à l'approche adoptée par le gestionnaire d'investissement en matière de gestion et d'engagement. Les indicateurs utilisés pour cet engagement sont les indicateurs 3, 5 et 13 relatifs à l'intensité des gaz à effet de serre, à la part d'énergie non renouvelable et à la diversité des sexes au sein du conseil d'administration, tels qu'ils figurent dans le tableau 1. Elle a également utilisé les indicateurs 2 du tableau 2 et 3 du tableau 3 en ce qui concerne les émissions ou les polluants atmosphériques et le nombre de jours perdus en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies.

Indicateurs de durabilité

Le gestionnaire d'investissement a utilisé les indicateurs 3 et 13 relatifs à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre et à la diversité des genres au sein du conseil d'administration comme indicateurs de durabilité pour aider à qualifier un investissement d'investissement durable. L'un de ces parcours exigeait qu'une entreprise soit considérée comme le leader d'un groupe de référence opérationnel pour pouvoir être considérée comme un investissement durable. Pour cela, il fallait se situer dans les 20 % les plus élevés par rapport à ses pairs.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- *Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :*

Les exclusions de portefeuille fondées sur des normes, telles que décrites ci-dessus à la rubrique "Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?", ont été appliquées afin de s'aligner sur ces lignes directrices et principes. Des données de tiers ont été utilisées pour identifier les contrevenants potentiels. Sauf exception, la stratégie interdit les investissements pertinents dans ces émetteurs.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "ne pas nuire de manière significative" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte

La stratégie a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en procédant à une sélection fondée sur les valeurs et les normes afin de mettre en œuvre les exclusions. Les indicateurs 10 et 14 relatifs aux violations du Pacte mondial des Nations unies et aux armes controversées des normes techniques réglementaires de la SFDR de l'UE ont été utilisés pour cette vérification. La stratégie a également utilisé certains des indicateurs dans le cadre de l'écran "Do No Significant Harm", comme indiqué dans la réponse à la question ci-dessus, pour démontrer qu'un investissement peut être qualifié d'investissement durable.

Un sous-ensemble des indicateurs de durabilité défavorables susmentionnés a été utilisé pour déterminer l'engagement auprès des entreprises bénéficiaires sur la base de leurs performances respectives en matière d'IAP.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les valeurs sont calculées comme des moyennes mensuelles sur les 12 derniers mois.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est :

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Logiciels et services	8.96	États-Unis
APPLE INC	Semi et quincaillerie	6.73	États-Unis
NVIDIA CORP	Semi et quincaillerie	6.55	États-Unis
AMAZON.COM INC	Les médias	4.64	États-Unis
META PLATFORMS INC-CLASS A	Les médias	3.22	États-Unis
ALPHABET INC-CL A	Les médias	2.96	États-Unis
BAKER HUGHES CO	Produits de base	2.69	États-Unis
UNITEDHEALTH GROUP INC	Services et systèmes de santé	2.67	États-Unis
LOWE'S COS INC	Vente au détail	2.31	États-Unis
MASTERCARD INC - A	Services financiers/aux entreprises	2.29	États-Unis
AMERICAN EXPRESS CO	Grandes banques et courtiers	2.27	États-Unis
WELLS FARGO & CO	Grandes banques et courtiers	2.25	États-Unis
NXP SEMICONDUCTORS NV	Semi et quincaillerie	2.23	Pays-Bas
ABBVIE INC	Pharm/MedTech	2.20	États-Unis

Principaux investissements pour la période se terminant le 31/12/2023

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	9.33	Unis États
APPLE INC	Technologie de l'information	5.03	Unis États
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	4.62	Unis États
UNITEDHEALTH GROUP INC	Soins de santé	3.43	Unis États
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	3.30	Unis États
BAKER HUGHES CO	L'énergie	3.05	Unis États
ALPHABET INC-CL A	Services de communication	3.03	Unis États
META PLATFORMS INC-CLASS A	Services de communication	2.87	Unis États
PROLOGIS INC	Immobilier	2.74	Unis États
ABBVIE INC	Soins de santé	2.70	Unis États
DEERE & CO	Industrie	2.67	Unis États
MORGAN STANLEY	Finances	2.62	Unis États

MCDONALD'S CORP	Consommation discrétionnaire	2.54	États-Unis
NXP SEMICONDUCTORS NV	Technologie de l'information	2.49	Pays-Bas



Qu'est-ce que la proportion d'investissements liés au développement durable ?

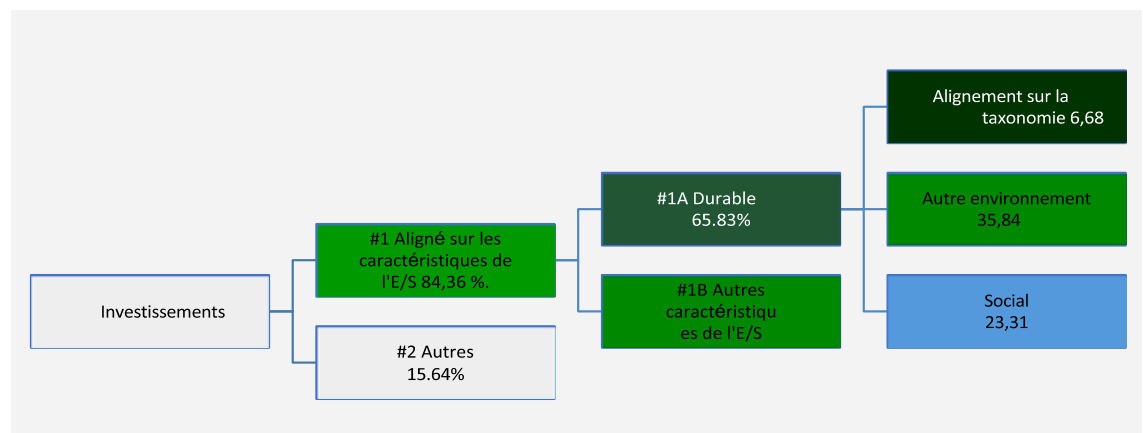
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

• Quelle était la répartition des actifs ?

À la fin de la période de référence, la stratégie a alloué 84,36 % de ses actifs à des entreprises présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et 65,83 % des actifs à des investissements durables. La stratégie ne s'est pas engagée à investir une part quelconque des actifs dans des titres présentant des caractéristiques environnementales positives ou des caractéristiques sociales positives, pas plus qu'elle ne s'est engagée à atteindre une personne ou une combinaison spécifique d'objectifs environnementaux ou sociaux.

Les liquidités accessoires, les dépôts auprès d'établissements de crédit, les instruments/fonds du marché monétaire (pour la gestion des souscriptions et rachats d'espèces ainsi que des paiements courants et exceptionnels) et les produits dérivés pour l'EPM ne sont pas inclus dans le pourcentage d'actifs indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces participations fluctuent en fonction des flux d'investissement et sont accessoires à la politique d'investissement avec un impact minimal ou nul sur les opérations d'investissement.

Nb : L'alignement de la taxonomie de l'UE pour les instruments considérés comme des investissements durables par JP Morgan peut différer de l'alignement complet de la taxonomie de l'UE de la stratégie, comme indiqué ci-dessous (en réponse à la question suivante : "Dans quelle mesure les investissements durables à objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ? Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?")



#1 Aligné sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie #1 Aligné sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie #1A Durable couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.

- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Bien que la stratégie ait favorisé certaines caractéristiques environnementales et sociales par le biais de ses critères d'inclusion et d'exclusion, elle peut avoir investi dans un large éventail de secteurs - veuillez vous référer à la liste ci-dessous pour une ventilation par secteur à la fin de la période de référence. En outre, le gestionnaire d'investissement s'est engagé sur une base continue avec des entreprises sous-jacentes sélectionnées. Les investissements dans les secteurs et sous-secteurs de l'économie qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles, seront inclus dans le tableau ci-dessous s'ils sont détenus. Les liquidités accessoires, les dépôts auprès d'établissements de crédit, les instruments/fonds du marché monétaire (pour gérer les souscriptions et les rachats de liquidités ainsi que les paiements courants et exceptionnels) et les produits dérivés pour l'EPM sont exclus des résultats, mais sont inclus dans le dénominateur pour le % des actifs indiqué dans le tableau ci-dessous et dans le tableau des principaux investissements.

Les valeurs sont calculées comme des moyennes mensuelles sur les 12 derniers mois.

Secteur	Sous-secteur	Actifs
Technologie de l'information	Logiciels et services	12.70
Technologie de l'information	Semi-conducteurs et équipement de semi-conducteurs	11.87
Consommation discrétionnaire	Consommation discrétionnaire Dist et commerce de détail	8.74
Finances	Services financiers	8.40
Soins de santé	Produits pharmaceutiques Biotechnologie et sciences de la vie	8.00
Technologie de l'information	Matériel et équipement technologique	7.45
Industrie	Biens d'équipement	7.08
Services de communication	Médias et divertissements	6.24
Soins de santé	Équipement et services de soins de santé	5.45
L'énergie	L'énergie	4.84
Finances	Banques	3.67
Utilitaires	Utilitaires	3.65
Consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs	3.16
Industrie	Transport	2.25
Matériaux	Matériaux	2.02
Finances	Assurance	1.72
Immobilier	Fonds d'investissement immobilier en actions (REITS)	1.27
Consommateurs de base	Alimentation, boissons et tabac	1.24
Consommation discrétionnaire	Automobiles et composants	0.25



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les données sur l'alignement de la taxonomie de l'UE sont actuellement très limitées, en particulier en ce qui concerne le gaz fossile et l'énergie nucléaire. Nous nous attendons à ce que cette situation s'améliore au fil du temps, à mesure que les émetteurs seront plus nombreux à divulguer leur alignement et que les données deviendront plus accessibles.

Le Compartiment n'a pas pris d'engagement minimum en matière d'investissement durable avec des objectifs environnementaux alignés sur la taxonomie de l'UE.

Par conséquent, le document d'information précontractuel du Compartiment indique l'étendue des investissements durables ciblés avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE en tant que 0%. L'alignement du compartiment est de 6,68 % sur la base du chiffre d'affaires et est un sous-produit du cadre du compartiment qui prend en compte les investissements qui ont des caractéristiques environnementales et/ou sociales et les investissements durables (tels que définis par la SFDR).

Les graphiques ci-dessous illustrent en outre l'ampleur réelle des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE, telle qu'elle a été mesurée à la fin de la période de référence. Les participations inférieures à 1 % ne seront pas reflétées dans le graphique à barres.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conforme à la taxonomie 1 de l'UE ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles détaillées en matière de sécurité et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

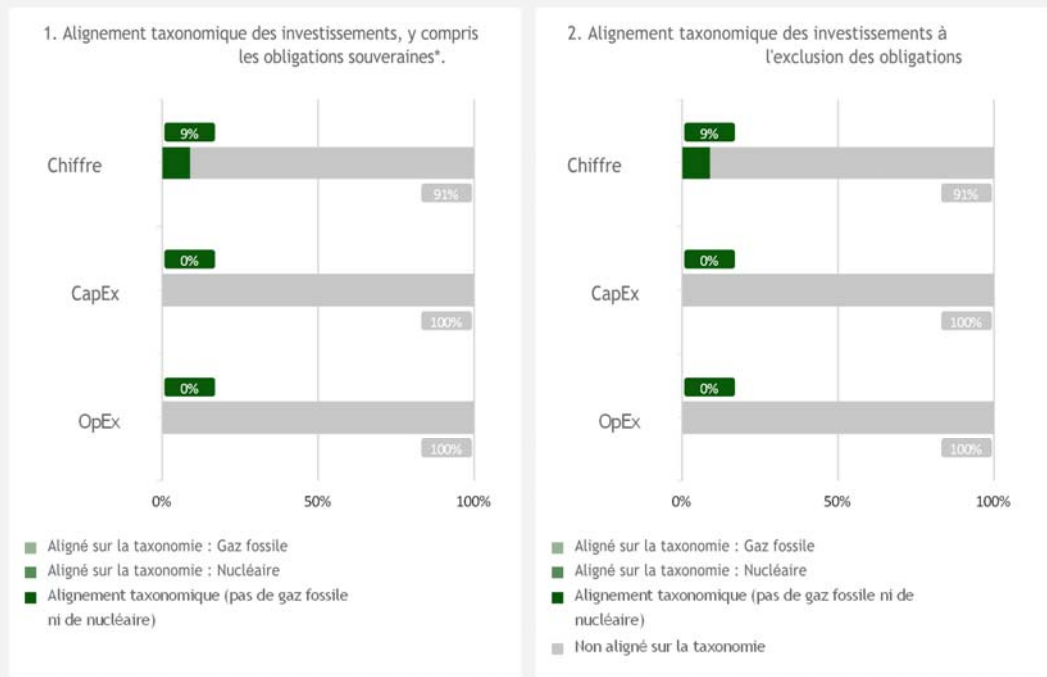
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Le chiffre d'affaires reflète la "l'écologisation" des entreprises bénéficiaires aujourd'hui.
- dépenses en capital (CapEx) montre les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- opérationnel Les dépenses (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous indiquent en bleu clair le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?

En outre, la stratégie n'a pas pris d'engagement minimum pour réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, y compris des activités de transition et d'habilitation. Tout alignement décrit ci-dessous est un sous-produit du cadre de la stratégie qui prend en compte les investissements ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et les investissements durables.

La part calculée des activités de transition représente 0,00 % et la part calculée des activités d'habilitation représente 8,30 %, à la fin de la période de référence.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Alignement de la taxonomie	
31/12/2024	6.68%
31/12/2023	0.00%



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?

La part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxonomie de l'UE représentait 35,84 % des actifs à la fin de la période de référence.

sont des investissements durables ayant un objectif environnemental et qui ne prennent pas en compte l'environnement.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

La part des investissements socialement durables représentait 23,31 % des actifs à la fin de la période de référence.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 15,64% d'actifs dans les "autres" investissements étaient constitués d'entreprises qui ne répondaient pas aux critères décrits en réponse à la question ci-dessus intitulée "Comment les indicateurs de durabilité se sont-ils comportés" pour être considérées comme présentant des caractéristiques environnementales ou sociales positives. Il s'agit d'investissements à des fins de diversification. Les liquidités accessoires, les dépôts auprès d'établissements de crédit, les instruments/fonds du marché monétaire (pour gérer les souscriptions et les rachats de liquidités ainsi que les paiements courants et exceptionnels) et les produits dérivés pour l'EPM n'ont pas été inclus dans le pourcentage d'actifs inclus dans le diagramme d'allocation d'actifs ci-dessus, y compris dans la rubrique "autres". Ces participations fluctuent en fonction des flux d'investissement et sont accessoires à la politique d'investissement avec un impact minimal ou nul sur les opérations d'investissement.

Tous les investissements, y compris les "autres" investissements, ont été soumis aux garanties minimales/principes ESG suivants :

- Les garanties minimales énoncées à l'article 18 du règlement européen relatif à la taxonomie (y compris l'alignement sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme), telles qu'elles sont mises en œuvre par le gestionnaire d'investissement.
- L'application de bonnes pratiques de gouvernance (notamment des structures de gestion saines, des relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale), telles qu'elles sont mises en œuvre par le gestionnaire d'investissement.
- Conformité avec le principe "Do No Significant Harm" tel que prescrit dans la définition de l'investissement durable dans le SFDR de l'UE.



Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants suivants de la stratégie d'investissement ont été appliqués au cours de la période de référence pour sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales :

- L'obligation d'investir au moins 51 % des actifs dans des entreprises présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives.
- Le filtrage fondé sur les valeurs et les normes pour mettre en œuvre des exclusions totales en ce qui concerne les émetteurs impliqués dans certaines activités telles que la fabrication d'armes controversées et l'application de seuils maximaux de revenus, de production ou de pourcentage de distribution à d'autres, tels que ceux qui sont impliqués dans le charbon thermique et le tabac. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la politique d'exclusion de la stratégie sur www.ipmorganassetmanagement.lu en recherchant votre stratégie particulière et en accédant à la section Informations ESG.
- L'obligation pour toutes les entreprises du portefeuille de suivre des pratiques de bonne gouvernance. Le sous-fonds s'est également engagé à investir au moins 10 % de ses actifs dans des investissements durables.

De plus amples informations sur l'engagement sont disponibles dans la réponse à la question "Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?"



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

